

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17302**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Conducteur de machine à imprimer héliogravure emballage

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de l'imprimerie et des industries graphiques - Union nationale de l'imprimerie et de la communication (UNIC)	Secrétaire CPNE

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3138 - Imprimeries de labeur et industries graphiques

Code(s) NSF :

322u Conduite, surveillance de machines : impression

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les personnes ayant obtenu le CQP de conducteur de machine à imprimer héliogravure emballage doivent pouvoir réaliser les activités suivantes :

Prise de connaissance du dossier de fabrication

Approvisionnement en matières premières et contrôle des cylindres et des supports

Préparation et réglages des systèmes d'impression et obtention du Bon A Rouler

Surveillance et ajustement des réglages en cours de production

Mise à disposition du tirage

Transmission d'informations et consignes

Remise en état de la presse et du poste de travail

Entretien de premier niveau de la presse

Pour réaliser l'ensemble de ces activités, ils doivent être capables de mettre en œuvre des compétences dans les domaines suivants :

Analyser la demande

Le titulaire du CQP de conducteur de machine à imprimer héliogravure emballage doit pouvoir analyser un dossier de fabrication et vérifier la faisabilité technique au vue de ses connaissances des caractéristiques des différents supports et de la technologie de l'impression héliogravure. De part sa position centrale dans la chaîne graphique, il doit être capable d'identifier les conséquences de son activité.

Préparer l'impression et conduire une presse héliogravure

Conformément au dossier de fabrication, le titulaire du CQP de conducteur de machine à imprimer héliogravure emballage rassemble les matières d'œuvre nécessaires (encres, solvants, supports et cylindres). Il prépare et règle les systèmes d'impression de la presse ainsi que le passage du support. Une fois la mise en encre réalisée, il ajuste les réglages effectués pour l'obtention du Bon A Rouler. Il peut être amené à ajuster les couleurs pour obtenir le ton direct. Il doit être capable de maintenir la qualité de l'imprimé tout au long de la production. Réaliser les contrôles permettant d'assurer la qualité de l'impression

Le titulaire du CQP de conducteur de machine à imprimer héliogravure emballage contrôle les différentes matières d'œuvre ainsi que l'état de certains organes de la presse (racle et presseur notamment). Tout au long de la production il contrôle la conformité de l'impression avec le modèle de référence.

Réaliser l'entretien régulier de la presse héliogravure

La remise en état de la presse est nécessaire pour la poursuite de la production. Le titulaire du CQP de conducteur de machine à imprimer héliogravure emballage assure le contrôle et le nettoyage des différents organes et sécurités de la presse. Il participe également aux opérations de maintenance de 1er niveau.

Organiser son travail

Le titulaire du CQP de conducteur de machine à imprimer héliogravure emballage organise son travail dans le respect des règles et normes liées à la sécurité, à l'environnement et à la qualité, appliquées dans son entreprise. Il vérifie l'état des stocks de matières d'œuvre pour la réalisation de la production.

Communiquer

Le titulaire du CQP de conducteur de machine à imprimer héliogravure emballage est capable d'assurer l'interface avec les services connexes (maintenance, prépresse,...). Il doit donc pouvoir communiquer face à des interlocuteurs variés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Imprimerie, impressions d'emballage souple

Conducteur en héliogravure

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1301 : Conduite de machines d'impression

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les candidats à l'obtention du CQP de conducteur de machine à imprimer héliogravure emballage seront évalués sur l'ensemble des domaines de compétences présentés précédemment (cadre 5).

Pour les candidats ayant suivi une formation préparatoire au CQP de conducteur de machine à imprimer héliogravure

emballage :

Ils prendront part à trois épreuves distinctes qui chacune permet de questionner leur capacité à répondre aux différentes exigences du métier visé par la qualification :

Epreuve pratique: Elle est systématiquement composée de deux temps : la mise en situation et l'oral. Le candidat est mis en situation réelle de production. Un temps d'échange oral avec de jury est prévu pour compléter l'évaluation effectuée.

Mémoire: Il doit relater les expériences vécues par le candidat lors de son stage en entreprise. Il s'agit de décrire certaines situations rencontrées pour illustrer sa capacité à appréhender l'environnement et à s'y inscrire. Le mémoire donne lieu à une présentation orale, qui permet au candidat de préciser et de développer certains points.

QCM: Il permet de s'assurer que le candidat possède les principales connaissances nécessaires à l'exercice du métier.

Les épreuves d'examen ont lieu à l'issue du parcours de formation du candidat.

Pour les candidats qui souhaitent obtenir le CQP par Validation des acquis de l'expérience (VAE) :

Après avoir renseigné un dossier administratif (Livret 1), de recevabilité de leur demande de VAE qui permet d'attester de l'expérience préalable du candidat au métier de conducteur de machine à imprimer héliogravure emballage, celui-ci va rédiger un dossier-mémoire (Livret 2). Il s'agit, en suivant une trame prédéfinie qui renvoie aux différentes compétences du référentiel, de donner les moyens au candidat de démontrer celles qu'il maîtrise au travers d'une formalisation par écrit décrivant les activités et les compétences mises en œuvre.

Si le contenu du dossier mémoire est validé par le jury, le candidat est convoqué pour une présentation orale qui vise à confirmer ses compétences ou au contraire à repérer d'éventuelles limites. Il s'agit au travers de cet échange de procéder à une évaluation des acquis du candidat qui soit la plus objective possible.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury paritaire composé de 3 membres minimum dont le Président qui est issu du collège patronal et les 2 autres membres dont un issu du collège salarié et l'autre d'un organisme de formation.
En contrat de professionnalisation	X	Jury paritaire composé de 3 membres minimum dont le Président qui est issu du collège patronal et les 2 autres membres dont un issu du collège salarié et l'autre d'un organisme de formation.
Par candidature individuelle	X	Jury paritaire composé de 3 membres minimum dont le Président qui est issu du collège patronal et les 2 autres membres dont un issu du collège salarié et l'autre d'un organisme de formation.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Jury paritaire composé de 3 membres minimum dont le Président qui est issu du collège patronal et les 2 autres membres dont un issu du collège salarié et l'autre d'un organisme de formation.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé « Certificat de qualification professionnelle Conducteur de machine à imprimer héliogravure emballage » avec effet au 27 août 2013, jusqu'au 27 août 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

une cinquantaine de CQP sur les 10 dernières années

<http://www.com-unic.fr>

Autres sources d'information :

CPNE

<http://www.com-unic.fr>

Lieu(x) de certification :

CPNE

68 Boulevard Saint Marcel

75005 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

AMIGRAF, LILLE (59)

MEDIAGRAF, LA PLAINE SAINT DENIS (93)

GOBELINS, NOISY LE GRAND (93)

AFI, MONT SAINT AIGNAN (76)

Ecole des métiers de l'imprimerie, NANTES (44)

CIFOP, L'ISLE D'ESPAGNAC (16)

SEPR, LYON (69)

CFA Victor Hugo, CARPENTRAS (84)

Historique de la certification :